NOTE D'INFORMATION

SCR INTEGRALE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
CDG CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16036 en date du 14/03/2016.

Nicham ELALAMY



Aénérai A

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CDG CAPITAL GESTION sise à 101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage représentée par Mme Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CAGNAPITA

Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 50

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: SCR INTEGRALE

Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000035453

- Date et référence de l'agrément

: 07/12/2015, GP15075

Date de création

: 25/11/1999

Siège social

: Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan - Rabat.

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: **01/01** au **31/12**

Apport initial

: **1,000,000** de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion

: CDG CAPITAL GESTION sise à 101, BD Massira Al

Khadra, 3ème étage représentée par Mme Ouafae MRIOUAH

Etablissement dépositaire

: CDG Capital sise à Place Moulay El Hassan,

Immeuble Mamounia, Rabat

Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET	05 22 92 31 00

Commissaire aux comptes
Abdelaziz ALMECHATT

: COOPERS AUDIT MAROC représentée par

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Actions

Indice de référence

: 100% MASI Rentabilité brut

Objectifs de gestion

: Offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une

perspective de rentabilité comparable à celle du marché boursier.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Société Centrale de Réassurance (SCR), sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 11/02/2000
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (le vendredi, ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant).
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont centralisés par CDG CAPITAL GESTION au plus tard le jeudi à 18 heures et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du vendredi de la même semaine. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Le FCP «SCR INTEGRALE» est un FCP de capitalisation. Les interets sur titres de creances seront comptabilises selon la methode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93 213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative. La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1.5% hors taxe de la valeur liquidative. La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
 - Cas d'exonération :
 - o à la discrétion du résea u placeur (CDG Capital Gestion).

- Frais de gestion :

2% HT au maximum, de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh	
(2) Commissaire aux comptes (HT)	10 000 dh	
(3) Commissions CDVM (HT)	0,0250%	
(4) Dépositaire (HT) à contacter: Mme Meriem EL jouani (05 37 66 52 00)	0,05%	
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) (HT)	4 000 dhs	
(6) Maroclear (droit d'admission prelevé trimestriellement) (HT)	0.0075% si actif inférieur à 100 millions 0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard	
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	